Comps le

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 10 Avril 1959

épartement de la Charente-Mme

OBJET :

Subvention our Mutilés du travail L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. MEYER, Maire, en session ordinaire, d'après convocations faites le 6 Avril 1959.

53052

ETAIENT PRESENTS: MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, LANUSSE, BISCAYE, BERLAND, ETCHEBER, FLAHAUT, FONTANILLE, GUILLAUD, LAMOUCHE, MASSE, MONGRAND, MOUCHOT, POUGET, REIX, MENANT BOUCHET, BETOUS, BUJARD, CHAMBOULAN, GACHET, GALLAND, NARTEAU, Melle FOUCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La section locale des Mutilés du Travail, Assurés Sociaux, Invalides civils, a été chargée de l'organisation, le 3 Mai 1959, du Congrès Départemental de la Société.

Le Congrès se tiendra ou Palais den Congrès, mais les ressources de la Société cont très limitées. Il est proposé d'attribuer une subvention de 25.000 fre compensant le prix de location demendé pour la location de la salle.

Le Conseil Amicipal

Vu la demande présentée par la section locale des Mutilés du Travail, assurés sociaux, invalides civils

Considérant les buts poursuivis per cette société

décido

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 25.000 fra à la section locale des Mutilés du Travail de Royan à l'occasion du Congrès Départemental qu'elle organise à Royan au Falais des Congrès le 3 Mai prochain.
- que la dépense sera mentatée ch XXXI " Dépenses Imprévues" du B. P. 1959 au Trésorier M. Robert DESTONBES villa " Créole " 12 M du Pigenmier

Adopté à l'unenimité.

APPROUVE ROCHEFORT S/MER LE 27 AVRIL 1959 LE SOUS PREFET

RIE O COME CONFORME

Smiting&

Royan, le 30 Avril 1959

Maire nt Délégué, Pour Retrait Conforme Pr lo Mairo L'Adjoint Dilágué,